



Comment protéger mes biens

Par **AL731**, le **04/01/2011** à **12:11**

Bonjour,

ma mère envoie de l'argent à un homme qui vit en afrique. Elle est allée jusqu'à faire un empreint à la banque. Il est évident qu'il s'agit d'un escroc. Mais elle ne voit rien car il lui fait croire qu'il l'aime. J'ai tout fais pour qu'elle s'en rende compte, mais ça a échoué. J'ai découvert récemment qu'elle lui a donné ses coordonnées bancaires sous prétexte qu'il la rembourse.

Je suis le membre de sa famille le plus proche. Je voudrai savoir si, dans le cas d'un surendettement, je cours le risque que l'on me demande de rembourser les dettes de ma mère ou que l'on saisisse mes biens.

Nous sommes copropriétaires en indivision de l'appartement qu'elle occupe.
J'ai également un PEL et un livret d'épargne.

Puis-je me protéger ?

Quelles démarches dois-je mettre en place ?

Merci d'avance pour vos conseils.

Par **mimi493**, le **04/01/2011** à **14:38**

Qu'on vous demande de rembourser ses dettes de son vivant, non

Mais si elle a encore des dettes à sa mort, elles seront dans la succession.

Essayez d'aller à la police pour porter plainte pour abus de faiblesse en expliquant la situation et voyez pour faire mettre votre mère sous curatelle